

## Commune de Puissalicon

### ARRETE N° 2025-126 Interdiction de circuler chemin du Moulin à Vent

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 16 juin 2025, par laquelle l'entreprise EIFFAGE ENERGIE S.O – AGENCE NARBONNE, représentée par Madame Claire BLAU, 15 rue René Panhard ZI CROIX SUD – 11100 NARBONNE, sollicite l'autorisation d'interdire la circulation chemin du Moulin à Vent, afin de permettre le déroulement des travaux de remplacement support bois le jeudi 17 juillet 2025,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8ème partie :

signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

#### Arrête

#### Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite chemin du Moulin à Vent le jeudi 17 juillet 2025.

#### Article 2

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

#### Article 3

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8ème partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera à la charge de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE S.O – AGENCE NARBONNE fin d'assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

#### Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notification le 10/07/2025

Publication sur le site internet de la commune le 10/07/2025

Puissalicon le 10/07/2025

